

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

Du 23 février 2017

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL du 23 février 2017

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PREFECTURE

**DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2017/605	23/02/2017	Arrêté modificatif relatif à la composition de la commission prévue par les dispositions de l'article L.522-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion du territoire des ressortissants étrangers	4



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Direction de l'immigration et
de l'Intégration

Créteil le,

Pôle étrangers

Bureau de l'éloignement

ARRETE MODIFICATIF N° 2017 / 605

relatif à la composition de la commission prévue par les dispositions de l'article L.522-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion du territoire des ressortissants étrangers

.....

LE PREFET DU VAL DE MARNE

- Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L.522-1, L.522-2, et R.522-8,
- Vu la désignation des magistrats titulaires et suppléants du Tribunal de Grande Instance de Créteil appelés à siéger à la commission prévue à l'article L.522-1 et L.522-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- Vu la désignation par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Melun des noms des magistrats titulaires et suppléants appelés à siéger à la commission prévue à l'article L.522-1 et L.522-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- Vu l'arrêté du 09 novembre 2016 fixant la composition de la commission prévue par les dispositions de l'article L.522-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion du territoire des ressortissants étrangers
- Vu la désignation d'un nouveau membre suppléant,
- Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au point C) relatif aux membres suppléants de l'article 1 de l'arrêté du 09 novembre 2016 fixant la composition de la commission prévue par les dispositions de l'article L.522-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, chargée d'émettre un avis sur les propositions d'expulsion du territoire des ressortissants étrangers est ajoutée la ligne suivante :

- M. Dominique LAFFONT, vice-président chargé de l'application des peines au TGI de Créteil

ARTICLE 2 : les autres dispositions de l'arrêté du 09 novembre 2016 susvisé demeurent inchangées ;

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la Préfecture ;

Fait à Créteil, le 23 février 2017

Signé pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Christian ROCK

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD